**COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2024 A 10H30**

**PROCES VERBAL**

Le comité syndical a été convoqué le 28 mars 2024

Nombre de délégués syndicaux en exercice 21 représentant 100 voix

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix délibératives : 93.9%

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE - Sylvie BONNET – Nadia SEMACHE

Messieurs Pierrick COURBON – François DRIOL- Gérard DUBOIS - Luc FRANCOIS – Eric LARDON- Pierre LARDON – Yves PARTRAT- Philippe VALENTIN – Daniel VILLAREALE

Pouvoirs :

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Monsieur Sylvain DARDOUILLIER donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET

Monsieur Jérémy LACROIX donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Monsieur Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Madame Nora BERROUKECHE

Monsieur Pierre VERICEL donne pouvoir à Monsieur Gérard DUBOIS

Excusés :

Monsieur Hervé REYNAUD

**Rapport n° 24-07 : Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 de la régie d’exploitation**

**Le comité syndical :**

* **Approuve le compte administratif 2023, avec 19 votes représentant 81.525% des voix et 1 vote contre de Monsieur COURBON représentant 5.375% des voix**
* **Approuve le compte de gestion 2023, à l’unanimité avec 20 votes représentant 93.9% des voix**
* **Approuve avec 20 votes représentant 93.9% des voix l’affectation des résultats affectant à la section d’investissement la somme de +527 786.42€ et reportant à la section de fonctionnement la somme de + 94 075.15€**

**Rapport n° 24-08  : Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 du syndicat mixte**

**Le comité syndical :**

* **Approuve le compte de gestion présenté par le Comptable Public pour l’exercice 2023, avec 20 votes représentant 93.9% des voix**
* **Approuve le compte administratif 2023 conforme au compte de gestion, avec 19 votes représentant 81.525% des voix et 1 vote contre de M. COURBON, représentant 5.375 % des voix**
* **Approuve avec 19 votes représentant 81.525% des voix et 1 vote contre de Monsieur COURBON représentant 5.375% des voix l’affectation des résultats reportant** à **la section de fonctionnement la somme de 1 979 873.60€ (article 002), reportant le déficit d’investissement de – 292 757.60€ (article 001), affectant à la section d’investissement la somme de 292 757.60€ (article 1068) pour la couverture du besoin de financement.**

**Rapport n° 24-09: Vote du Budget primitif 2024 de la Régie d’exploitation**

**Le comité syndical approuve le budget primitif 2024 de la régie d’exploitation qui s’équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 2 550 695,15€ et en section d’investissement à hauteur de 2 261 386 ,42€ avec 19 votes représentant 81.525% des voix et 1 vote contre de M. COURBON, représentant 5.375% des voix.**

**Rapport n° 24-10 : Vote du Budget primitif 2024 du Syndicat Mixte**

**Le comité syndical approuve avec 19 votes représentant 81.525% des voix et 1 vote contre de M. COURBON, représentant 5.375% des voix**

* **le budget primitif 2024 du syndicat mixte de l’aéroport qui s’équilibre en section d’investissement à hauteur de 1 258 057,60 € et en section de fonctionnement à hauteur de 3 422 873,60 €**
* **approuve le calendrier d’encaissement des participations et de décaissement au profit du budget d’exploitation de la régie pour contribution au déficit de l’aéroport.**
* **approuve le versement d’une subvention exceptionnelle d’équipement de 90 000 € à la régie d’exploitation dans le cadre de l’acquisition d’un aéro-bulle (hangar amovible pour avion) et des travaux dédiés au fur et à mesure des engagements de dépenses.**
* **approuve le versement d’une subvention exceptionnelle d’équipement de 800 000 € à la régie d’exploitation dans le cadre des travaux de la piste au fur et à mesure des engagements de dépenses.**

**Rapport n° 24-11 : Approbation de la convention de gestion et d’assistance administrative du SMASEL par SEM**

**Le comité syndical approuve à l’unanimité soit 20 voix représentant 93.9% des voix la convention de gestion et d’assistance administrative à intervenir entre Saint- Etienne Métropole et le syndicat mixte de l’aéroport de Saint-Etienne Loire.**

**Rapport n°24-12 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : désignation des associations locales**

**Le comité syndical approuve avec 19 votes représentant 81.525% et désigne les 3 membres associatifs suivants pour siéger à la CCSPL, 1 abstention de M. COURBON représentant 5.375% des voix.**

**-FNAUT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 5 Place Bir Hakeim, 38000 Grenoble, France**

**-UFC QUE CHOISIR : 17 rue Brossard, 42000 Saint Etienne**

**- Association Famille laïque 1 rue abbé Delorme Veauche,**

**Rapport n° 24-13 :** **Grille des redevances et des tarifs - Mise à jour**

**Le comité syndical décide à l’unanimité soit 20 voix représentant 93.9% des voix**

* **De fixer, en application de l’article 10 des statuts** **de la Régie d’Exploitation de l’Aéroport de St Etienne Loire, les taux des redevances dues par les usagers de la Régie ainsi que les tarifs des prestations et services assurés par la Régie conformément aux guides tarifaires joints en annexe à la présente délibération à compter du 1er mai 2024.**
* **D’autoriser le Président du Syndicat Mixte à réaliser toutes les formalités et à prendre tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération.**